

Le protocole régional de l'alternance en Bretagne

Document de de synthèse

LE CADRE

Le Protocole Régional de l'Alternance (PRA) est inscrit dans le Contrat d'Objectifs Emploi Formation (COEF) signé le 8 octobre 2013 entre les partenaires du champ social et médico-social et la Région Bretagne dans la continuité du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

LES OBJECTIFS

- Promouvoir une alternance de qualité et faciliter sa mise en œuvre.
- Diffuser une information complète sur la présente démarche dans une dynamique de réseau sur les territoires.
- Dynamiser la recherche de stages dans le respect des règles établies.

LES PRINCIPES

- L'alternance est un fondement de la formation préparant aux diplômes du secteur social.
- L'alternance s'appuie sur les sites qualifiants considérés comme organisations professionnalisantes.
- L'alternance implique une co-responsabilité avec l'organisme de formation vis-à-vis du stagiaire dans l'acte de formation, dans l'acquisition des compétences professionnelles ainsi que dans le processus d'évaluation.

LES ENGAGEMENTS

Des employeurs

- S'impliquer, en tant que site qualifiant, dans l'accueil du stagiaire afin de l'aider dans son acquisition de compétences professionnelles.
- Définir en interne une politique d'accueil des stagiaires et en organiser les modalités de mise en œuvre.
- Mobiliser les professionnels autour de cette mission d'accompagnement et de tutorat des stagiaires.
- Mobiliser leurs partenaires pour diversifier et entretenir l'offre de stages.

Des établissements de formation

- Accompagner les stagiaires tout au long de leur parcours de formation dans une alternance intégrative.
- Veiller à une alternance de qualité en associant les sites qualifiants à la construction des outils de suivi et d'accompagnement pédagogique.
- Accompagner les sites qualifiants et les professionnels dans leur mission de formation et d'évaluation et de participation à la certification.
- Proposer des formations pour les tuteurs et les sites qualifiants.
- Structurer et organiser la recherche des lieux de stages de façon active sur le terrain.
- Veiller au respect des règles établies dans la recherche des stages et des circuits hiérarchiques propres à chaque organisme d'accueil.

Des pouvoirs publics

- Mobiliser les administrations, les élus et les partenaires pour diversifier l'offre de stages.
- Faire le lien entre les différents acteurs et les problèmes rencontrés en région afin d'essayer de mettre en place des solutions concrètes pour en améliorer le fonctionnement.
- Assurer une fonction de veille, de suivi et de régulation pour améliorer les conditions de départ en stage et de mise en œuvre de l'alternance.
- Informer les instances nationales des axes d'amélioration identifiés en région pour adapter les conditions de mise en œuvre de l'alternance dès lors que celles-ci nécessitent une modification réglementaire.

LE PILOTAGE : LE COMITÉ DE SUIVI

- Le comité de suivi du PRA est composé de représentant des structures signataire du Contrat d'Objectifs Emploi Formation et d'établissements ou associations souhaitant s'inscrire dans cette démarche par l'adhésion à ce protocole ainsi que les établissements de formation.
- Cette instance de travail à caractère technique est co-présidée par un représentant de l'État et un représentant de la Région.
- Les étudiants sont également représentés.